

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT DE L'ALBERTA AU TITRE DES REDEVANCES (PARTICULIERS)

Remplissez ce formulaire si vous êtes un particulier qui a reçu pendant l'année d'imposition un revenu correspondant aux redevances canadiennes versées, et que vous avez eu un établissement stable en Alberta au cours de l'année d'imposition **ou** étiez résident de cette province à la fin de l'année. Le **revenu correspondant aux redevances canadiennes attribuées** est défini à l'alinéa 25(1)c) de la *Personal Income Tax Act* de l'Alberta. À moins d'indication contraire, les alinéas et les paragraphes mentionnés dans ce formulaire sont ceux de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale.

Joignez ce formulaire à votre déclaration.

Année d'imposition ► 2006

Calcul du dégrèvement d'impôt

Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta reporté de 2005 : montant de la ligne 23 du formulaire T79 de 2005				1
Montants inclus dans le calcul de votre revenu selon l'alinéa 12(1)o)			2	
Montants pour lesquels aucune déduction n'est permise dans le calcul de votre revenu selon l'alinéa 18(1)m), sauf les frais d'aménagement au Canada (selon la définition au paragraphe 66.2(5)) ou les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (selon la définition au paragraphe 66.4(5))	+		3	
Montants pour lesquels la juste valeur marchande des ressources (telle qu'elle est déterminée selon le paragraphe 69(8)) disposées selon les circonstances indiquées au paragraphe 69(6) excède le produit de disposition, s'il y a lieu, que vous avez reçu pour ces ressources	+		4	
Montants déterminés selon le paragraphe 69(7) en matière des ressources acquises qui excèdent la juste valeur marchande de ces ressources (telle qu'elle est déterminée selon le paragraphe 69(9))	+		5	
Montant réputé vous être payable par une fiducie en tant que bénéficiaire selon le paragraphe 104(29)	+		6	
Additionnez les lignes 2 à 6	=		7	
Remboursement que vous avez reçu selon les conditions d'un contrat, pour un montant inclus dans votre revenu ou refusé comme déduction selon les alinéas 12(1)o) ou 18(1)m)	-		8	
Lignes 7 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		9	
Déduction relative à des ressources selon l'alinéa 20(1)v.1)	-		10	
Lignes 9 moins ligne 10				
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées pour l'année	=		11	
Pourcentage du revenu relatif à des ressources attribué à l'Alberta	×	%	12	
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées attribué à l'Alberta : ligne 11 multipliée par la ligne 12	=		►	13
Revenu total correspondant aux redevances canadiennes versées attribué à l'Alberta	=			14
Ligne 1 plus ligne 13				14
Taux du dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances	×	10 %		15
Ligne 14 multipliée par ligne 15	=			16
Montant de la ligne 50 du formulaire AB428, <i>Impôt et crédits de l'Alberta</i> , ou, si vous devez payer de l'impôt à plus d'une administration, montant de la ligne 34 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203, <i>Impôts provinciaux et territoriaux pour 2006 – Administrations multiples</i> .				17
Montant le moins élevé : ligne 16 ou ligne 17. Reportez ce montant à la ligne 51 du formulaire AB428 ou à la ligne 35 de la partie 4, section AB428MJ du formulaire T2203.			Dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances	18

Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta reporté aux années suivantes

Montant de la ligne 14				19
Montant de la ligne 18			20	
Taux du dégrèvement d'impôt de l'Alberta au titre des redevances	÷	10 %	21	
Ligne 20 divisée par ligne 21	=		►	22
Revenu correspondant aux redevances canadiennes versées à l'Alberta reporté à l'année 2007	=			23
Ligne 19 moins ligne 22				23

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire sont exacts et complets.

Signature _____ Date _____